TARIFS au 1er septembre 2019

Vacances et mercredis Tarif présenté pour une journée complète avec repas (de 8h à 18h)

Tarif minimum	Tarif maximum
2.37 €	11.20 €

Périscolaire - Tarifs par prestation

Matin	Repas	Soir
De 0.75 à 0.90€	De 4.63 à 4.78€	De 1.50 à 1.65€

Pour les familles extérieures à la commune, le tarif sera majoré de 15%.
La Caf participe au financement de la structure.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Facturation et règlement

- La facture est établie en fin de mois.
- Le paiement s'effectue avant le 15 du mois suivant, auprès de la directrice en espèces, chèques, chèques vacances ANCV ou CESU.
- En cas de non-paiement, dans un délai de 2 mois, votre dossier sera transmis au service contentieux, ensuite vous serez dans l'obligation de régler les prestations à l'avance sous peine de vous voir refuser celles-ci. .

Aides financières

- Ressortissant MSA : cet organisme accorde des aides pour l'accueil en périscolaire et en extrascolaire. Se renseigner auprès de la MSA.
- Pour les camps il est possible d'obtenir des aides diverses (JPA, CCAS, bons camps CAF) ou l'échelonnement des paiements. Se renseigner auprès du responsable.
- Certaines aides peuvent être attribuées par les comités d'entreprise.

Conditions d'annulation

- Toute inscription est considérée comme définitive et toute heure entamée est due.
- Toute absence de l'enfant ou modification d'inscription doit être signalée à la directrice de l'accueil de loisirs, merci de nous préciser la date de retour de l'enfant (par mail, par courrier ou par téléphone avec confirmation écrite).
- En cas de maladie, l'annulation sera prise en compte à partir du deuxième jour d'absence et sur présentation d'un certificat médical dans les 24 heures qui suivent, à défaut, le repas sera facturé.
- Les prestations, les repas, les absences pour convenances personnelles, ou mouvements de grève non décommandés au moins une semaine à l'avance seront facturés.

Informations
Pour tous renseignements complémentaires (planning, sorties…) des informations sont affichées à l'accueil de loisirs.

Numéros utiles

- Accueil de Loisirs : 09.67.03.71.44 ou 07.67.98.98.54
- Francas du Jura : 03 84 24 35 22
- Enfance maltraitée : 119

les francas

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

2019 - 2020

Commune de Chaussin

Convention Ensemble pour l'éducation
les francas

Accueil de Loisirs « Les Choucassins »

Les Francas, association d'Education Populaire, complémentaire de l'école publique sont partenaires de votre collectivité pour accueillir tous les enfants et les jeunes et leur proposer des activités éducatives. Notre projet, basé sur l'humanisme, l'égalité, la liberté et la laïcité, contribue à l'éducation des enfants et des jeunes pour que progressivement, ils puissent exercer leur autonomie, leur responsabilité, leur citoyenneté et s'insérer au mieux dans la société de demain.

Accueil de loisirs les Choucassins
9 rue des écoles - 39120 CHAUSSIN
☏ 09.67.03.71.44 ou 07.67.98.98.54
clsh.chaussin@wanadoo.fr

Allocations Familiales Caf du Jura

Francas du Jura - 8 bis rue Sébile - 39000 Lons-le-Saunier
☏ 03.84.24.35.22 - francas39@wanadoo.fr - www.francasdujura.fr

PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Enfants

L'Accueil de Loisirs reçoit :

- En périscolaire, tous les enfants scolarisés à Chaussin de la maternelle au CM2.
- En extrascolaire, les enfants de Chaussin et des environs, de 3 à 14 ans.

Activités

- Nous proposons des activités diverses et variées adaptées à l'âge des enfants en fonction de leur centre d'intérêt.
- Les activités proposées à l'Accueil de Loisirs sont animées par une équipe qualifiée.
- Lorsqu'une sortie est organisée, il est possible, en fonction des effectifs, que le centre soit fermé.

Enfants atteints de troubles de la santé

Dans le cadre d'un PAI (projet d'accueil individualisé), nous pouvons accueillir des enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies et d'intolérances alimentaires au sein de la structure et notamment en restauration. Pour tous renseignements, contacter le responsable de l'Accueil de Loisirs.

Inscriptions

Les inscriptions se font auprès de la directrice de l'accueil de loisirs et au moins une semaine avant la présence de l'enfant à l'Accueil de Loisirs (dernier délai mercredi soir pour la semaine suivante).

- Lors des permanences tous les mardis de 16h30 à 18h à l'Accueil de Loisirs (durant la période scolaire).
- En déposant le tableau d'inscription dans la boîte aux lettres de l'Accueil située à l'entrée de l'école primaire.
- Par mail ou par téléphone en confirmant par écrit.

Documents à fournir pour l'inscription

- Photocopie des vaccinations du carnet de santé de l'enfant
- N° d'allocataire CAF, MSA et/ou votre dernier avis d'imposition
- Photo d'identité de l'enfant

Documents à remplir à l'Accueil pour l'inscription :

- Fiche de renseignements
- Tableau d'inscription
- Fiche sanitaire de liaison

OBLIGATOIRE

Le dossier d'inscription est valable un an

MERCREDIS ET VACANCES-Horaires et périodes d'ouverture

Mercredis

Tous les mercredis de 7h30 à 18h30 (inscription possible jusqu'au lundi 17h)

- En journée complète avec repas.
- En journée complète sans repas.
- En demi-journée avec ou sans repas.
- Accueil échelonné de 7h30 à 9h et de 13h00 à 14h00, départ échelonné de 11h30 à 12h et de 17h00 à 18h30 (Inscriptions à prévoir sur ces créneaux horaires).

VACANCES

- De 7h30 à 18h en journée complète avec repas.
- De 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h en journée sans repas.

- Accueil échelonné 7h30 à 9h et 13h30 à 14h,
- Départ échelonné 11h30 à 12h et 17h à 18h.

- L'Accueil de Loisirs fonctionne toute l'année sauf les trois dernières semaines d'août et à Noël.

Soucieux de faire vivre pleinement à l'enfant la concrétisation de ses projets et d'augmenter la qualité pédagogique de nos actions, il est obligatoire d'inscrire vos enfants au moins 3 jours par semaine ou 6 demi-journées. Pour les sorties, les enfants inscrits régulièrement seront prioritaires.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le matin

A l'école maternelle, de 7h30 à 8h30

A l'Accueil de Loisirs, pour les primaires de 7h30 à 8h40

- Accueil échelonné.
- Mise en place de coins jeux et d'ateliers créatifs, au choix, pour permettre à l'enfant de commencer la journée dans de bonnes conditions.
- L'équipe d'animation accompagne les enfants à l'école.

Le midi avec repas:

- L'équipe d'animation prend en charge les enfants après l'école (les enfants de l'école maternelle arrivent et repartent en bus).
- Le repas se déroule à l'accueil de loisirs, si vous le souhaitez vos enfants peuvent apporter le nécessaire au brossage de dents.
- Mise en place d'objectifs spécifiques liés au temps de restauration notamment la sensibilisation au non gaspillage alimentaire et la découverte des saveurs.
- Des jeux et des activités diverses sont proposés avant et après le repas.

L'inscription en restauration doit être effectuée le jeudi matin 9h30 dernier délai, pour la semaine suivante. Toute inscription hors délai ne sera plus prise en compte.

Le soir

A l'Accueil de Loisirs, pour tous les enfants inscrits.

- De 16h15 à 18h30 pour la maternelle
- De 16h20 à 18h30 pour l'élémentaire

- L'équipe d'animation prend en charge les enfants inscrits, directement à la sortie des écoles.

- Un goûter est fourni par l'Accueil.
- Mise en place de coins jeux et d'ateliers créatifs.
- Départ échelonné.